



Direction de la santé
et des affaires sociales

Direktion für Gesundheit
und Soziales

Le bulletin d'information de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) peut être téléchargé dans sa version intégrale à l'adresse <http://www.admin.fr/dsas>. Sur cette version téléchargeable, sont disponibles des liens directs permettant d'approfondir les thèmes traités.

Editorial



La qualité de vie:

la DSAS en avait fait le thème de ses Assises du social en 2004 et elle constitue, pour le Conseil d'Etat, l'une des préoccupations majeures

de cette législature. Parler de qualité de vie, c'est aussi parler santé, prestations sociales, environnement, sport, culture, etc. C'est toucher à l'essence même de notre engagement politique.

Des priorités fixées en matière d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens fribourgeois, j'aimerais relever celle du soutien aux personnes fragilisées, en particulier aux personnes handicapées. Raison pour laquelle cette édition du bulletin d'information consacre deux pages pour expliquer les incidences de la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons pour ce domaine et les défis que doit relever notre canton. Je vous souhaite une bonne lecture.

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat

SOMMAIRE

PAGE 2:

- Prévention de la maltraitance envers les enfants: une carte du réseau (suite)
- Planification hospitalière

PAGE 3

- Jeunes en crise: évaluation positive des séjours de rupture
- Changement de direction pour le Laboratoire cantonal (suite)

PAGE 4

- Déléguée germanophone à l'enfance et à la jeunesse
- Actualités DSAS

PAGE 5 ET 6

- Répartition des tâches entre Confédération et cantons: pages spéciales

INFORMATION

Prévention de la maltraitance envers les enfants: développer un projet commun

Valoriser les nombreuses ressources existantes dans le canton de Fribourg en matière de prévention de la maltraitance envers les enfants et améliorer encore leur fonctionnement en réseau: tel était le but poursuivi par la journée du réseau du 21 septembre dernier, qui s'est tenue à l'auditorium de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

Près d'une soixantaine d'institutions et organisations fribourgeoises concernées par la thématique ont répondu présent. Cette journée, organisée sous l'impulsion de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), prend place dans le cadre du lancement d'un projet de prévention de la maltraitance envers les enfants dans le canton de Fribourg.

Ce projet, dirigé depuis novembre 2006 par le Service de la santé publique et mené en collaboration avec la Fondation Charlotte Olivier (voir page 2), a pour ambition de développer un outil qui s'inscrive en complément de ce qui existe, tout en le mettant en valeur. Il pourrait en outre fournir aux professionnels du canton de Fribourg des outils efficaces permettant de renforcer les compétences de détection des situations de maltraitance envers les enfants.

Les résultats de cette journée serviront de base à l'adaptation de ce projet de prévention aux spécificités cantonales et aux besoins du canton de Fribourg.

Suite en page 2

Laboratoire cantonal: changement de direction

Une page se tourne. Au premier janvier 2008, le Laboratoire cantonal ne fera plus partie de la DSAS. Il rejoindra la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), transfert qui donnera lieu à un nouveau service regroupant le Laboratoire cantonal (LC) et le Service vétérinaire.

Une nouvelle organisation déterminée par la loi sur la sécurité alimentaire, récemment adoptée par le Grand Conseil. C'est pour la DSAS l'occasion de prendre congé d'un service qui a vu le jour il y a plus de 100 ans, en 1888.

A l'époque, celui que l'on appelait encore laboratoire agricole s'occupait principalement de l'analyse du lait, d'essais bactériologiques, de la recherche de falsifications des denrées et de l'analyse du vin. Clin d'œil du destin peut-être, E. de Vevey, son premier directeur,



Docteur
Jean-Marie
Pasquier

Chimiste
cantonal

devint ensuite directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve, aujourd'hui également rattaché à la DIAF.

Aujourd'hui, le Laboratoire cantonal est dirigé par le Dr Jean-Marie Pasquier.

Suite en page 3

Prévention de la maltraitance envers les enfants : une carte du réseau fribourgeois

Une forte participation

Préalablement au 21 septembre, 63 organismes avaient été contactés par questionnaire dans le but de réaliser un état des lieux des actions, interventions et offres de formations développées dans le canton de Fribourg en matière de prévention de la maltraitance envers les enfants. Les actions et interventions déjà menées sont nombreuses, notamment par le GRIMABU (groupement interprofessionnel fribourgeois de prévention contre la maltraitance et les abus sexuels sur les enfants). Une majorité des institutions (taux de réponse de plus de 70%) a souhaité renforcer le travail en réseau. C'est pour répondre à ce besoin que le Comité de pilotage du projet a décidé d'organiser la journée du réseau du 21 septembre, réunissant les professionnels confrontés à la question de la maltraitance des enfants. Les réponses reçues ont également mis en évidence l'existence d'une grande diversité des projets de formation en matière de prévention de la maltraitance des enfants menés par l'université, les services de l'Etat, les associations et fédérations diverses, etc. Le dépouillement des questionnaires a relevé notamment le besoin de pouvoir disposer d'outils spécifiques pour dépister les situations de maltraitance.

Le niveau élevé de sensibilisation à la problématique a été corroboré par la forte participation à la journée du réseau du 21 septembre. Des représentants des différentes

directions de l'Etat (santé et social, justice et police, instruction publique) ont rejoint les représentants d'organismes tels que la Maison de la Petite enfance, la Fédération des crèches ou encore l'Association pour l'éducation familiale.

Le comité de pilotage du projet, constitué d'acteurs clés issus du domaine de la prévention de la maltraitance, planche actuellement sur la suite à donner à cette journée. Celle-ci débouchera entre autre, pour les professionnels concernés, sur la mise à jour d'une carte du réseau fribourgeois de la prévention de la maltraitance envers les enfants, rassemblant les différents intervenants du canton et leurs prestations. Cette carte est actuellement élaborée avec le GRIMABU.

La Fondation Charlotte Olivier

a pour mission principale de stimuler les échanges entre les différents partenaires de la santé publique. Elle a pour but de promouvoir, soutenir et fédérer des projets et des programmes de prévention, d'évaluation, de recherche et de formation en santé publique et communautaire, en accord avec ses principes fondateurs. Elle entend diffuser de manière fonctionnelle et par tous les moyens pertinents les connaissances et informations dont elle dispose.

Aider les enfants victimes

Le Service de l'enfance et de la jeunesse est confronté régulièrement à des situations de maltraitements, que ce soit au sein de son secteur d'action sociale directe ou de son secteur LAVI. Ce dernier occupe des spécialistes qui accueillent les enfants victimes d'infractions et leurs proches et leur apportent un soutien médical, psychologique, social, matériel et juridique. Le nombre de situations prises en charge a fortement augmenté depuis 2005, elles sont passées de 128 à 177 en 2006. L'année passée, près de la moitié des nouvelles demandes de consultations concernait des infractions contre l'intégrité sexuelle. Un quart des demandes était en lien avec de la violence domestique (enfants victimes de maltraitance par leurs parents ou touchés par la violence conjugale entre les parents).

Planification hospitalière

Le délai de consultation pour le nouveau projet de planification hospitalière a pris fin en septembre. Le rapport mis en consultation faisait suite à l'acceptation partielle par le Conseil fédéral du recours des assureurs-maladie contre la liste des hôpitaux du canton de Fribourg. Ceux-ci contestaient en particulier les missions de l'hôpital de Meyriez et les mandats de prestations attribués aux cliniques privées.

La Commission de planification sanitaire planche actuellement sur les propositions mises en consultation ainsi que sur les différentes prises de positions des acteurs concernés. Pas moins de quatre séances de la Commission ont été planifiées au cours de cet automne pour réaliser ces travaux et permettre à la Commission de transmettre ses propositions au Conseil d'Etat. Certains organismes consultés regret-

tent notamment que les milieux concernés n'aient pas été associés aux travaux. Il faut ici rappeler que les professionnels de la santé n'ayant pas de compétences formelles particulières pour définir la planification hospitalière, ils n'ont donc pas été associés dans la première phase du projet. En revanche, par souci d'égalité de traitement et de respect de leurs droits d'être entendus, ces instances ont toutes été abordées dans la phase de consultation. Il en va de même pour les établissements hospitaliers, la société de médecine, les partis politiques, les régions, les collectivités publiques et évidemment les assureurs-maladie.

L'utilisation des chiffres de l'année 2005 pour l'élaboration du rapport a soulevé plusieurs interrogations. Ce sont pourtant les derniers chiffres disponibles répondant aux exigences d'exhaustivité fixées par la juris-

prudence, en particulier pour ce qui est de la comptabilisation des séjours hospitaliers hors canton. Les données 2006 ou 2007, même partielles, ont cependant été prises en compte pour déterminer dans quelle mesure elles pouvaient avoir une influence sur les choix futurs. D'autres questions ont également été soulevées par les organismes consultés quant à l'attribution des différentes missions aux hôpitaux et cliniques.

Le Conseil d'Etat est tenu de prendre une décision avant la fin de cette année. Les hôpitaux auront alors plusieurs mois pour mettre en œuvre les nouveaux mandats de prestations attribués. La décision du Conseil d'Etat pourrait néanmoins encore faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral par les établissements hospitaliers ou les assureurs-maladie.

Jeunes en crise : évaluation positive des séjours de rupture

Suspendre le temps, faire une pause pour prendre du recul, prendre conscience de ses problèmes et réfléchir sur son avenir. C'est ce qu'offrent les «séjours de rupture au Gantrisch» à des jeunes en crise.

Soutenus financièrement par la DSAS et organisés par le Foyer des Bonnesfontaines, ces séjours s'adressent à des jeunes âgés de 12 à 18 ans (4 au maximum). Ceux-ci vivent en institution, sont suivis par le Service de l'enfance et de la jeunesse et sont confrontés à un moment de crise devenu ingérable dans leur milieu de vie.

Encadrés intensivement par 2 éducateurs spécialisés, les 4 jeunes doivent apprendre à survivre dans ce lieu isolé, dans un cadre dénué de tout confort, en contact étroit avec la nature. Sans connexion avec le monde extérieur (les portables sont interdits), les jeunes se livrent à des activités artistiques et physiques. Ils participent aux travaux indispensables pour vivre de manière décente (se faire à manger, couper le bois pour se chauffer, etc...).

But: tester ses limites, réfléchir sur sa situation et tenter de réparer des liens en vue d'un retour dans le lieu de vie avec lequel le jeune a pris de la distance.

Initié par les maisons d'éducation, le projet existe depuis 2001. Il a fait dernièrement l'objet d'une évaluation par l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Pour la période située entre novembre 2003 et avril 2005, les chercheurs ont pris en compte 20



séjours concernant en tout 40 jeunes âgés en moyenne de 14 à 17 ans. La plupart sont en rupture avec le monde scolaire ou le monde professionnel, les 2/3 sont des garçons. Les résultats de l'évaluation se révèlent plus qu'encourageants. Les chercheurs ont constaté que les séjours ont un effet positif tangible sur plus de la moitié des jeunes. Un changement sensible dans le sens désiré a été atteint dans plus de 70% des situations et seuls trois adolescents sur 40 n'ont pas terminé leur séjour.

Au Service de l'enfance et de la jeunesse, Claudia Maggetti assistante sociale, a fait appel une fois à cette structure: « il était important dans cette situation particulière de donner l'occasion au

jeune de sortir de son environnement. Le travail de réflexion mené avec les éducateurs s'est révélé bénéfique, le jeune est revenu dans un état d'esprit différent, plus ouvert ».

En conclusion à leurs travaux, les chercheurs proposent d'étendre ces séjours à des adolescents en crise qui vivent encore chez leurs parents. Selon eux, cela permettrait d'agir préventivement et d'éviter que les situations ne se transforment en crises. Les séjours de rupture au Gantrisch complètent l'offre institutionnelle fribourgeoise et font partie des projets soutenus par la DSAS, qui a prévu un montant de CHF 257'000.- à son budget 2008.

Santé

Laboratoire cantonal: changement de direction (suite)

Protéger les consommateurs

Les tâches du Laboratoire cantonal consistent à veiller, de manière indépendante, à ce que les établissements du secteur alimentaire et des objets usuels (entreprises artisanales, industrielles, commerces, établissements publics, ...) respectent les exigences légales du droit alimentaire. Buts: la protection des consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre la santé en danger, le contrôle de la manutention des denrées dans de bonnes conditions d'hygiène et la protection des consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées alimentaires. Les interventions du Laboratoire cantonal se font par sondage et en fonction d'une analyse du risque. Régulièrement, il est confronté à des situa-



tions particulières comme les huiles d'olive contaminées, le vin frelaté, les aflatoxines, les listeria monocytogenes, la dioxine, le PCB, les résidus divers, les métaux lourds, ...

L'étendue du champ d'application lié aux tâches du Laboratoire cantonal est très vaste.

Il couvre toutes les denrées alimentaires ainsi que les objets usuels (cosmétiques, jouets, vaisselle, matériel d'emballage, bijoux, vêtements, matériel didactique, matériel de peinture et de dessin, ...). A cela s'ajoutent d'autres tâches qui ne font pas partie du droit alimentaire: le contrôle des piscines et plages, le contrôle des produits chimiques et du radon.

La direction change, les compétences restent...Le prochain regroupement du Laboratoire cantonal et du Service vétérinaire dans un même service constitue un enjeu majeur, qui ne doit cependant pas faire perdre de vue un but essentiel, celui de la protection des consommateurs et des consommatrices.

Nouvelle déléguée germanophone à l'enfance et à la jeunesse



Estelle Krattinger est depuis début octobre la nouvelle déléguée germanophone à l'enfance et à la jeunesse pour le canton de Fribourg.

L'intérêt d'Estelle Krattinger pour les droits des enfants et des adolescents ne date pas d'aujourd'hui. Déjà au temps de ses études bilingues en droit à l'université de Fribourg, elle représentait l'Entraide

Protestante Suisse lors d'auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés à l'Office fédéral des migrations. Par la suite, elle a travaillé sur des questions liées à la jeunesse dans le cadre de l'ONU. Après ses études, une spécialisation post-grade lui a permis de devenir la première titulaire suisse du « Master of Advanced Studies » en droit international de l'enfant. Son travail de diplôme portait alors sur le droit de participation des enfants et adolescents dans la sphère publique.

En stage à Madagascar, elle a été confrontée à la dure réalité des prisons locales. Les jeunes y passent souvent des mois, voire des années en détention provisoire, ceci au milieu des détenus adultes.

Une situation qui rend ensuite leur réintégration sociale très difficile.

Les jeunes véritables acteurs au sein de la société

Depuis 2004, Estelle Krattinger occupe le poste de juriste au Service de l'enfance et de la jeunesse, à temps partiel. Dans ce cadre, elle a entre autre participé à l'élaboration de la loi fribourgeoise sur l'enfance et la jeunesse.

Ce qui lui tient à cœur : favoriser l'institutionnalisation des procédures de participation des jeunes, développer les activités pour la jeunesse, contribuer à ce que les jeunes soient perçus comme de véritables acteurs dans la société et que leurs besoins (notamment dans le cadre du conseil des jeunes) soient davantage pris en considération. Singinoise d'origine, elle s'engagera aussi pour une coordination et coopération accrue entre les structures germanophones et francophones au niveau régional et cantonal. Le tandem qu'elle constitue avec la déléguée francophone Christel Berset s'est déjà attelé à une première tâche d'envergure : établir un état des lieux de tous les acteurs existants dans le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Fribourg.

Actualité

Actualités DSAS

Départ du pharmacien cantonal

La DSAS aura bénéficié de la précieuse collaboration du pharmacien cantonal M. Jean a Marca depuis 1981. Aujourd'hui, ses tâches consistent en particulier à surveiller les pharmacies et les drogueries, ainsi qu'à contrôler les stupéfiants. Le canton compte aujourd'hui 69 pharmacies et 14 drogueries. Jean a Marca quittera la DSAS à la fin du mois de février 2008, après 27 ans de service.

Départ à la retraite de Jean-Marc Kuhn, directeur de l'ECAS

Engagé en 1979 par le canton de Fribourg, M. Jean-Marc Kuhn avait repris en 1983 la tête de l'ancien Office cantonal des assurances sociales, aujourd'hui Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). L'ECAS, rattaché à la DSAS, est chargé de coordonner les prestations de l'Etat dans le domaine des assurances sociales et sur le plan de la compensation. Diverses caisses et institutions lui sont administrativement attribuées. Il regroupe notamment la Caisse cantonale de compensation AVS, la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales ainsi que l'Office cantonal de l'assurance-invalidité.

Le canton de Fribourg aura pu compter sur les compétences et l'engagement de M. Jean-Marc Kuhn durant près de 29 ans. Il quittera ses fonctions à la fin du mois de mars 2008.

Nouvelle cheffe de service adjointe au Service de la Prévoyance Sociale (SPS)

Carmen Rouiller-Zbinden est depuis le 1er octobre 2007 cheffe de service adjointe au SPS. Juriste spécialisée en droit de la santé, Mme Rouiller est bilingue. Elle assumait, avant son entrée en fonction, la responsabilité du service juridique de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité de Fribourg. Parallèlement, de 2003 à 2007, Mme Rouiller fonctionnait en tant que juge à temps partiel pour la Commission Fédérale de recours en matière de prestations collectives de l'assurance-vieillesse et invalidité.

Nouveau conseiller juridique

Alexandre Grandjean est le nouveau conseiller juridique de la DSAS depuis juillet 2007. Agé de 28 ans, parfaitement bilingue, M. Grandjean est en passe d'obtenir son brevet d'avocat. De 2006 jusqu'à son engagement auprès de la DSAS, il exerçait la fonction de greffier pour la Commission fédérale des maisons de jeu.

Sites internet

Plusieurs services de la DSAS travaillent sur une actualisation de leur site internet afin de l'intégrer au nouveau système mis en place par l'Etat. Les sites du Service du médecin cantonal et du Service de l'action sociale ont déjà fait peau neuve :

- www.admin.fr.ch/smc
- www.admin.fr.ch/sasoc

Direction de la santé et des affaires sociales
Rte des Cliniques 17- 1700 Fribourg

email : dsas@fr.ch
Tél. 026 305 29 04

www.admin.fr.ch/dsas



Mise en place de la RPT dans le domaine des institutions pour personnes handicapées adultes

Depuis le 1er janvier 2008, le canton de Fribourg sera seul compétent en matière de planification, de surveillance et de financement des institutions pour personnes handicapées adultes. A cette date, les subventions versées jusqu'à présent par l'assurance-invalidité (AI) pour l'exploitation et la construction des homes et ateliers pour personnes handicapées seront exclusivement à charge du canton.

A l'instar des autres cantons suisses, le canton de Fribourg se prépare à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures décidées en vue de garantir une réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons – la RPT. La RPT concerne aussi la prise en charge des personnes en situation de handicap. Deux directions vont se partager la concrétisation des changements induits par la RPT dans ce domaine: la Direction de l'instruction, de la culture et des sports pour le secteur de l'enseignement spécialisé et la Direction de la santé et des affaires sociales, en particulier le Service de la prévoyance sociale, pour la partie touchant aux institutions pour personnes handicapées adultes.

Enjeu majeur de cette mise en œuvre de la RPT dans le domaine des institutions pour personnes handicapées adultes: garantir une prise en charge qui corresponde aux besoins. Des besoins multiples par rapport au lieu de vie de la personne handicapée ou par rapport à son travail, différents en fonction du type et de la gravité du handicap. Des besoins évolutifs aussi, ne serait-ce que si l'on considère l'augmentation de l'espérance de vie des personnes handicapées ou les mutations en cours dans le domaine de l'AI. Il s'agira dès lors de compléter l'offre actuelle des prestations résidentielles et ambulatoires,

notamment par des structures intermédiaires et des mesures favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap, dans leur lieu de vie et à leur travail.

Trois ans pour définir une stratégie cantonale en matière de handicap

Les bouleversements occasionnés par la mise en place de la RPT constituent ainsi une chance unique pour le canton de redéfinir sa politique en matière de handicap. Il s'agira de mener en parallèle la refonte complète de la législation sur les institutions et l'élaboration d'un plan stratégique, le tout en intégrant les milieux concernés. Le canton dispose pour cela d'un délai de 3 ans. Durant cette période, il garantit aux institutions le maintien du financement des prestations et infrastructures prises en charge jusqu'à présent par la Confédération (subventions d'exploitation et d'investissement).

Ainsi, en ce qui concerne les subventions d'exploitation pour la période allant de 2008 à 2011, les charges des pouvoirs publics fribourgeois seront augmentées de l'équivalent des subventions versées par la Confédération selon les règles de l'AI. Les demandes de subventions pour la construction, l'agrandissement et la rénovation des homes

et ateliers, jusqu'à aujourd'hui traitées par la Confédération sur préavis du canton, seront à l'avenir de la seule compétence du SPS.

Un plan stratégique cantonal devra définir les principes et procédures qui régiront à l'avenir la prise en compte des besoins de la population invalide (planification et analyse des besoins), le financement des institutions et les modes de collaboration avec les autres cantons.

Le Service de la prévoyance sociale occupe actuellement 8.4 EPT. En raison du transfert des charges dues à la RPT, deux postes supplémentaires sont prévus au budget 2008.

Dirigé depuis mars 2006 par Maryse Aebischer, ancienne secrétaire générale de la DSAS, la mission du service est d'assurer la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes handicapées ou inadaptées et des personnes âgées. Le service est formé de 2 secteurs:

le secteur des institutions spécialisées

pour les personnes handicapées ou inadaptées;

le secteur des établissements médico-sociaux

pour les personnes âgées.

Le SPS gère à lui seul une grande partie des subventions octroyées par la DSAS, à savoir 68,675 millions de francs pour 2007 dans le domaine des institutions spécialisées et 39,410 millions pour les EMS.

Pour 2008, les subventions aux institutions spécialisées passeront à 169,553 millions de francs (il n'y aura plus de subventions fédérales), dont 61,370 millions concernent les écoles spéciales et seront gérés par la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports dès l'année prochaine.



Interview de Maryse Aebischer



M. Aebischer, cheffe SPS

Concrètement, qu'est-ce qui a déjà été fait pour préparer la mise en place de la RPT ?

La législation fédérale demande en particulier aux cantons de définir un plan stratégique pour le domaine des personnes handicapées adultes dans un délai de trois ans. Au niveau intercantonal, le SPS collabore au sein de divers groupes de travail. Leurs tâches consistent, en particulier, à faire des propositions aux cantons en ce qui concerne les éléments essentiels à prendre en compte dans leurs plans stratégiques (financement, planification et évaluation des besoins, formation) et les domaines qui pourraient faire l'objet d'une collaboration intercantonale. Au plan romand, nous cherchons à développer des procédures et des outils communs garantissant une meilleure visibilité et permettant de comparer les prestations fournies entre les cantons de Suisse romande.

Au niveau cantonal, le SPS a élaboré un premier rapport sur la mise en place de la RPT dans le domaine des institutions pour personnes handicapées adultes à l'intention du Conseil d'Etat. Ce rapport a été traité par le Conseil d'Etat au mois de septembre dernier et nous pouvons maintenant commencer à plancher concrètement sur la mise en œuvre du projet. Le but est d'aboutir à une nouvelle législation relative à la personne en situation de handicap et à l'élaboration du plan stratégique. Le SPS et les institutions spécialisées se sont en outre attelés à la mise en place d'une comptabilité analytique, nécessaire à une facturation plus précise des prestations fournies par nos institutions. Un premier pas important.

Justement, quelles sont les prochaines étapes ?

Le canton et les milieux concernés doivent collaborer pour la mise en place de la nouvelle politique en matière de handicap. C'est pourquoi, nous proposons une organisation de projet qui prévoit, à des niveaux différents, l'intégration dans des groupes de travail, de représentants des institutions et des organismes placeurs, du monde associatif défendant les intérêts des personnes en situation de handicap, de représentants de divers secteurs de l'administration et des représentants politiques. Il s'agit maintenant concrètement

de former ces divers groupes de travail. Pour cela, il est prévu de discuter préalablement du projet avec l'association fribourgeoise des institutions spécialisées et avec des représentants de la Communauté d'intérêts pour la mise en œuvre de la RPT, représentée dans notre canton par Forum Handicap Fribourg.

Nous allons ensuite devoir ensemble définir les outils et les modalités permettant à l'avenir d'analyser quels sont les besoins dans le canton pour les divers types de handicap, en vue de pouvoir planifier ces besoins et de vérifier régulièrement l'adéquation entre l'offre et la demande.

Qu'en est-il du mode de financement des institutions ?

En matière de financement des institutions, il est prévu de remplacer le système actuel de couverture de l'excédent des charges d'exploitation par un nouveau système de financement qui devra répondre notamment aux exigences requises par la loi fribourgeoise sur les subventions. Les modalités de ce nouveau financement devront aussi être discutées au sein des groupes de travail. Enfin, il est prévu de gérer les données nécessaires pour l'analyse et la définition des besoins, ainsi que pour le financement des prestations par une plate-forme informatique dont la mise en place fera également l'objet de discussion avec les milieux concernés. Il y a donc du pain sur la planche.

Tissu institutionnel fribourgeois

La loi du 20 mai 1986 sur les institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées fixe actuellement les conditions de l'aide financière de l'Etat et des communes aux institutions.

Auparavant, le placement dans une institution pour personnes handicapées était considéré comme une prestation d'aide sociale, prise en charge entièrement par la commune de domicile.

L'entrée en vigueur de cette loi a permis au canton de développer un tissu institutionnel de qualité, notamment dans le secteur adulte en permettant la création au fil des années de 645 places supplémentaires dans les homes et 762 en ateliers.



Le Prix du social

Le Prix du social sera remis le lundi 17 décembre 2007 à 17h30 à l'occasion du «Festival de Soupes» à la Place Georges-Python à Fribourg

Le Festival de Soupes est organisé par La Tuile et se déroule du 14 au 25 décembre 2007 www.la-tuile.ch

Vous souhaitez recevoir plusieurs exemplaires de notre bulletin d'information ou vous souhaitez être averti lorsqu'une nouvelle est publiée sur le site de la DSAS ? Envoyez votre demande à : dsas@fr.ch